

Eau À la reconquête de la qualité de l'eau : vendredi 9 décembre, les 24 partenaires engagés dans le contrat territorial Eau Vie Jaunay étaient réunis à Notre-Dame-de-Riez pour signer ce plan d'actions d'un montant de plus de 7 millions d'euros.

Contrat territorial Eau Vie Jaunay : c'est signé !

Ils sont venus, ils sont tous là... Les représentants de l'État, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des conseils régionaux Pays de la Loire et départementaux de la Vendée, de la Commission locale de l'eau du Sage Vie Jaunay, du Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ainsi que les élus des communautés de communes du Pays de Saint-Gilles, des Achards, et de Vie et Boulogne, les maires des communes du bassin-versant Vie et Jaunay, les représentants de Vendée Eau et de la chambre d'agriculture de la Vendée, le délégué de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, pour ne citer qu'eux ! Tous - en tout 24 partenaires (six partenaires engagés et 18 maîtres d'ouvrage) - ont signé le contrat territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 en ce matin du 9 décembre.

Accueillis en sa commune par Hervé Bessonnet, maire de Notre-Dame-de-Riez et président du syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, tous les signataires ont redit l'importance de ce contrat territorial Eau d'une durée de trois ans. En précisant son objectif principal, à savoir la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



Le bassin versant de la Vie et du Jaunay concerne tout ou partie de 37 communes vendéennes.

(cours d'eau et zones humides, dont les marais) et en détaillant les actions à venir, ou encore l'accompagnement des exploitants dans l'évolution des systèmes et des pratiques et la réduction des transferts et des pollutions ponctuelles (lire l'encadré ci-contre).

Le tout pour un budget global de 7,731 millions d'euros, dont une part d'autofinancement de la part des maîtres d'ouvrage (39 % du financement total) s'élevant à plus de trois millions d'euros. Le reste étant subventionné à hauteur de 37 % par l'Agence de l'eau (2,859 millions d'euros), de 14 % par la région (un peu plus d'un million d'euros) et de

10 % par le département (près de 800 000 €). De plus, Vendée Eau apporte des aides complémentaires aux actions de réduction de pollutions diffuses.

Acteurs de terrain et réalité du marais

Après le mot d'accueil, a été diffusé le film *Entre Vie et Jaunay*⁽¹⁾, qui a permis d'appréhender divers aspects des six marais concernés. Le court-métrage fait témoigner de nombreux acteurs du territoire (pêcheur, agriculteur, saunier, technicien du syndicat mixte des marais, élu...) et présente certains travaux déjà effectués lors du contrat territorial précédent : déplacements ponctuels



Parmi les signataires de ce contrat territorial, on trouve les représentants de l'État (Johann Mougenot, sous-préfet des Sables-d'Olonne), de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (Morgan Priol), du conseil régional des Pays de la Loire (Philippe Henri), du conseil départemental de la Vendée (Arnaud Charpentier) et de la commission locale de l'eau du Sage Vie Jaunay (Jean Tessier).

de lits de cours d'eau ou réalisation de passes à anguilles au niveau des ouvrages (les trois barrages). L'occasion aussi d'affirmer le rôle de l'élevage bovin (laitier et allaitant) dans l'entretien du marais sur le bassin-versant et des pratiques agricoles s'y rapportant. Notons que près de 900 exploitations agricoles sont concernées au titre d'au moins une parcelle. À la fin de la projection, Hervé Bessonnet a rappelé l'étendue du territoire concerné qui s'étend de Bellevigny - à la naissance de la Vie - jusqu'à l'estuaire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et comprend 37 communes. Il a ensuite invité chaque représentant des financeurs du contrat à s'exprimer : Morgan Priol, de l'Agence de l'eau, puis Philippe Henri, du conseil régional, Arnaud Charpentier, conseiller départemental, Jean Tessier, de la com-

YVELISE RICHARD

1) *Entre Vie et Jaunay* est un court-métrage (15' 34") de Laurent Touzeau, produit par le Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui présente le bassin-versant Vie et Jaunay. À retrouver sur www.vie-jaunay.com.

Les actions à venir

Pour les trois ans à venir, le programme d'actions de ce contrat territorial Eau prévoit deux axes principaux. Tout d'abord, la restauration des fonctionnalités de milieux aquatiques et humides du bassin-versant avec :

- 1) Des travaux de restauration de l'hydromorphologie des petits cours d'eau et de rétablissement de la continuité des sous-bassins versants prioritaires ;
- 2) La restauration de la continuité écologique et de la ripisylve sur les axes principaux (Vie, Ligneron, Jaunay) ;
- 3) La restauration des marais doux et salés (plans de gestion durable).

Ensuite l'amélioration de la qualité de l'eau sur les territoires alimentant les captages destinés à la production d'eau potable, à travers :

- 1) Un accompagnement des exploitations agricoles pour poursuivre l'amélioration des pratiques réalisées précédemment et promouvoir des systèmes agricoles plus résilients (herbagers) ;
- 2) L'aménagement du territoire par la restauration du bocage ;
- 3) L'implication des collectivités et entreprises via la recherche de micropolluants et la mise en œuvre de zone de rejet végétalisée (station d'épuration) et de la gestion intégrée des eaux pluviales, et l'amélioration de la gestion des espaces verts en zone d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.